



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/44/L.21
1er novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 155 de l'ordre du jour

**CADRE ALTERNATIF AFRICAIN DE REFERENCE POUR LES PROGRAMMES
D'AJUSTEMENT STRUCTUREL EN VUE DU REDRESSEMENT ET DE LA
TRANSFORMATION SOCIO-ECONOMIQUES**

Lesotho : projet de décision

L'Assemblée générale,

Décide que les activités entreprises pour appuyer le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 1/ devraient être poursuivies en attendant l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action, que l'Assemblée générale doit entreprendre à sa quarante-sixième session conformément à sa résolution 43/27 du 18 novembre 1988.

1/ Résolution S-13/2.

